



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 25 février 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq, le vingt-cinq février, les membres du Conseil Municipal de la Ville de REICHSHOFFEN, légalement convoqués le 19 février 2025, se sont réunis en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Hubert WALTER, Maire.

Présents : Monsieur le Maire Hubert WALTER,

Monsieur le Maire Délégué Jean-Marc LELLE,

Mesdames et Messieurs les Adjoints Jean-Guy CLEMENT, Marie-Hélène NICOLA, Pierre-Marie REXER, Eliane WAECHTER, Jean-Michel LAFLEUR et Céline ULLMANN,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux Evelyne DING, Paul HECHT, Pierre LORENTZ, Louis KOENIG, Monique MACHI, Caroline LEININGER, Christine SICOT, Thierry BURCKER, Isabelle KELLER, Delphine PICAMELOT, Raphaël BURCKERT, Michel MEYER, Mohamed DIB, Charlotte BACH, Marc REYMAN et Marc HASSENFRATZ.

Absents excusés avec procuration :

- Mme Nathalie GASSER a donné procuration à M. Jean-Guy CLEMENT,
- M. Daniel BALDAUFF a donné procuration à M. Jean-Marc LELLE,
- Mme Elodie REPPERT a donné procuration à Mme Eliane WAECHTER,
- Mme Marie-Lyne UNTEREINER a donné procuration à Mme Charlotte BACH,
- M. Serge KOCH a donné procuration à M. Mohamed DIB.

Assistaient également à la réunion :

- Mme Maria WAGNER, Directrice Générale des Services,
- M. Fabrice FISCHER, Directeur des Services Techniques.

CALCUL DU QUORUM : 29 : 2 = 15 (nombre arrondi à l'entier supérieur).

(Les Conseillers Municipaux absents, même s'ils ont délégué leur droit de vote à un collègue, n'entrent pas dans le calcul du quorum).

Le quorum étant atteint avec 24 présents au moment de l'ouverture de la séance, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance titulaire : M. Marc REYMAN.

Secrétaire adjoint : Mme Maria WAGNER, Directrice Générale des Services.

ORDRE DU JOUR

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

2025-02-001	Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2024	4
2025-02-002	Point d'information concernant les décisions prises par le Maire en vertu des délégations accordées par le Conseil Municipal le 26 mai en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales	4

AFFAIRES FINANCIERES

2025-02-003	Débat d'Orientation Budgétaire 2025	6
2025-02-004	Modification partielle des tarifs communaux 2025	7
2025-02-005	Accord-cadre à bons de commande pour la tonte des espaces verts 2025-2027	9

URBANISME

2025-02-006	Réaménagement de la place de l'église : Approbation du projet	9
-------------	---	---

AUTRES DOMAINES

2025-02-007	Gestion de la Réserve Naturelle Régionale du plan d'eau : Convention avec le SYCOPARC des Vosges du Nord	11
-------------	--	----

COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire ouvre la séance à vingt heures. Il procède à l'appel des membres présents et rappelle l'ordre du jour.

2025-02-001. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2024

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 2 abstentions (MM. MEYER et DIB) :

- approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2024.

2025-02-002. POINT D'INFORMATION CONCERNANT LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LE 26 MAI 2020 EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Période du 24 octobre 2024 au 3 février 2025

<u>Alinéa 4 : Passation des marchés et accords-cadres à procédure adaptée</u>	
Date	Objet de la décision
2.12.2024	Rue d'Alsace – NEHWILLER : Travaux d'enfouissement de réseaux aériens Titulaire : Région Grand Est/ROSACE Montant : 10 000,08 T.T.C.
10.12.2024	Acquisition d'une saleuse Titulaire : NIESS Agriculture Montant : 24 960 € T.T.C.
10.12.2024	Acquisition d'un véhicule RENAULT Master fourgon avec reprise RENAULT Kangoo et OPEL Combo Titulaire : Garage IFFLAND Montant : 22 331,76 € T.T.C.
22.12.2024	Acquisition d'arbres : Rue de Strasbourg, rue des Cuirassiers, faubourg de Niederbronn, place Voltaire, rue Alphonse Daudet, rue des Forges, rue d'Oberbronn, rue des Romains et city stade de NEHWILLER + Divers aménagements Titulaire : Jean GISSINGER Pépinières Montant : 6 111,23 € T.T.C.
9.1.2025	Fourniture et pose d'un ballon eau chaude au COSEC + Neutralisateur de condensats + Réparation du système ECS solaire Titulaire : SANICHAUF Montant : 11 394 € T.T.C.
17.1.2025	Temple Protestant : Remplacement de l'onduleur de la chaufferie Titulaire : BRUNNER Electricité Montant : 2 931,96 € T.T.C.
17.1.2025	Acquisition d'un logiciel de gestion de maintenance EP + Formation + Sauvegarde et maintenance Titulaire : VIALIS Montant : 4 315,96 € T.T.C.

22.1.2025	Espace Cuirassiers : Nettoyage des vitres Titulaire : ZVP Propreté Montant : 4 120,15 € T.T.C.
24.1.2025	Ecole Maternelle « François Grussenmeyer » : Mise en conformité de la sécurité incendie Titulaire : WACKERMANN Electricité Montant : 2 934,06 € T.T.C.
3.2.2025	Remplacement d'un ensemble d'éclairage suite à sinistre rue des Cuirassiers/rue de Jaegerthal Titulaire : PAUTLER Montant : 3 747,98 € T.T.C.

Alinéa 6 : Contrats d'assurance

Date	Objet de la décision
24.10.2024	Rue des Pèlerins : Sinistre candélabre Remboursement assurance : 727,71 €
24.10.2024	Espace Cuirassiers : Sinistre toiture angle Remboursement assurance : 292,46 €
20.12.2024	Rue de la Liberté/rue Jeanne d'Arc : Sinistre feu tricolore Remboursement assurance : 4 996,86 €

Alinéa 8 : Concessions dans les cimetières

Date	Objet de la décision
27.11.2024	Concession cimetière – Karine BEUVELET
27.11.2024	Concession cimetière – Marie Louise HAUSBERGER
27.11.2024	Concession cimetière – Guy et Marc BOUSINIERE
27.11.2024	Concession cimetière – Bernard EHALT
27.11.2024	Concession cimetière – Carole EHLENBERGER
27.11.2024	Concession cimetière – Jacques GEBER
27.11.2024	Concession cimetière – Gérard HAUSSWIRTH
27.11.2024	Concession cimetière – Marie Madeleine HEISSLER
27.11.2024	Concession cimetière – Christiane LERCH
27.11.2024	Concession cimetière – Denise LIENHARDT
27.11.2024	Concession cimetière – Serge PFEIFFER
27.11.2024	Concession cimetière – Françoise ROECKEL
27.11.2024	Concession cimetière – Martine SCHLIFFER
27.11.2024	Concession cimetière – Bernard ROLLER
27.11.2024	Concession cimetière – Nicole MANGIN
27.11.2024	Concession cimetière – Marie-Madeleine KAUTZMANN et Clarisse FLICKINGER
28.11.2024	Concession cimetière – Henri BRUNNER
28.11.2024	Concession cimetière – André CIBIEN
28.11.2024	Concession cimetière – Marguerite DAAB
28.11.2024	Concession cimetière – Alain EHALT
28.11.2024	Concession cimetière – Marie FRESNEAU
28.11.2024	Concession cimetière – Marie-Antoinette KAUTZMANN

28.11.2024	Concession cimetière – Madeleine WILLINGER
28.11.2024	Concession cimetière – Liliane MOHR
28.11.2024	Concession cimetière – Michel ROSIO
28.11.2024	Concession cimetière – Monique THIERSE
28.11.2024	Concession cimetière – Laurent ZERR

Après les explications de M. le Maire,

Le Conseil prend acte des décisions prises.

2025-02-003. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

M. le Maire rappelle au Conseil que la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants (article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Une délibération sur le budget non précédée de ce débat est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget. Le débat doit avoir lieu dans le délai de dix semaines précédent l'examen du Budget Primitif, mais ne peut pas être organisé au cours de la même séance.

Le Débat d'Orientation Budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Il permet au Conseil Municipal :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif,
- d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la Ville.

Il donne également aux Conseillers la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la Ville.

Les données macro-économiques, statistiques et financières servant de base de discussions au Débat d'Orientation Budgétaire sont reprises dans le rapport d'orientation budgétaire 2025.

M. le Maire expose à l'assemblée le rapport d'orientation budgétaire 2025 et lance le débat.

Service d'Incendie et de Secours

M. Raphaël BURCKERT demande si le SDIS est devenu le SIS ?

M. le Maire confirme qu'effectivement depuis la création de la Collectivité Européenne d'Alsace le SDIS est devenu le SIS. Suite à la fusion du Bas-Rhin et du Haut Rhin la notion de département a évolué. Même si les départements 67 et 68 existent toujours officiellement, le SDIS est devenu commun aux deux territoires.

Simulation du Budget Principal 2025

M. Marc HASSENFRATZ rappelle que la Commune avait contracté un emprunt d'1 million d'€uros l'année dernière mais il n'apparaît nulle part...

M. le Maire répond que la Commune a effectivement souscrit un emprunt d'1 million d'€uros mais il y a deux ans en 2023. Il rappelle qu'en revanche, la Commune a également perçu en 2024 un reversement exceptionnel de la Régie d'Electricité et de Téléservices de NIEDERBRONN-REICHSHOFFEN à hauteur d'1 million d'€uros, soit le même montant.

Orientations du Budget Primitif 2025

M. le Maire souligne que les orientations pour le budget 2025 répondent à nouveau, pour le fonctionnement, au maintien de tous les services à la population tels qu'ils fonctionnent jusqu'à présent (pas de fermeture, de suppression ni de diminution de personnel). On honore bien sûr les dépenses de personnel et leur avancement en grade, leur progression de carrière. D'autre part, il n'y a pas de volonté d'augmenter les taux communaux des impôts locaux.

Il relève que si les conditions nationales pourraient nous rendre plus sereins, elles nous compliquent la recherche de l'équilibre budgétaire. La Commune parvient cependant à équilibrer le fonctionnement comme les années précédentes avec toujours une possibilité d'autofinancement pour l'investissement, et ce même en dehors des produits exceptionnels que nous attendons en 2025. Il est vrai que cet autofinancement est augmenté cette année par des produits exceptionnels qui nous permettront de programmer un investissement plus conséquent et de prévoir des dépenses plus importantes, car ces produits exceptionnels sont voués à de l'investissement pour le bien de tous. Pour la Commune, c'est un juste retour pour avoir aidé la Régie d'Électricité à vivre toutes ces années. Les orientations sont ambitieuses mais comme toujours elles révèlent notre volonté de bourg centre pour notre ville. Les finances sont équilibrées et nous permettent d'être sereins pour l'année 2025.

VU l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'exposé du Maire,

VU les données présentées dans le cadre du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025,

Le Conseil prend acte des orientations budgétaires prévues pour l'exercice 2025.

2025-02-004. MODIFICATION PARTIELLE DES TARIFS COMMUNAUX 2025

M. le Maire rappelle que les tarifs et loyers communaux pour l'année 2025 ont été votés par le Conseil Municipal en date du 26 novembre 2024.

Cependant, il y a lieu de procéder à des modifications sur certains tarifs soit à la demande de redevables, ou dans un but de rectification.

Acomptes sur charges locatives

Suite à la demande d'un locataire d'augmenter le montant de ses acomptes, Il est proposé d'approuver les montants des acomptes sur charges locatives pour l'année 2025 comme suit :

Logements	Acomptes sur charges 2025	Logements	Acomptes sur charges 2025
24 rue du Cerf Rez-de-chaussée gauche : Mme A. COLIN	40,00 €	4 rue des Cuirassiers 1 ^{er} étage : Mme C. OBRINGER	30,00 €
Rez-de-chaussée droit : Mme M-M. WERNER	40,00 €	Rez-de-chaussée gauche : Mme M. LEGER	20,00 €
10 rue du Général Koenig 1 ^{er} étage : Vacant	30,00 €	Rez-de-chaussée droit : Mme R. VELO	30,00 €
6 rue des Cuirassiers Rez-de-chaussée : M. et Mme P. SERBINE	30,00 €	1 rue du Ruisseau 1 ^{er} étage : Vacant	40,00 €
1 ^{er} étage : Mme F. GHALOUM	20,00 €	4 rue des Jardins M. C. DURRENBACH	40,00 €
		2 place de la Castine M. J-F. LETZ	40,00 €

Autres tarifs

Suite à la mise à jour des coordonnées d'un redevable d'un droit d'occupation du domaine public, il est proposé d'approuver les montants des droits d'occupation du domaine public comme suit :

DROIT D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (+ 1,1 %)		2024	2025
Escaliers			
2 rue du Moulin	Mme Sandra HOUSELSTEIN	37,66 €	38,07 €
2 rue de l'Eglise	M. Victor KREBS	70,63 €	71,40 €
8 rue du Baillage	M. Yannick GABEL	31,35 €	31,69 €
13 rue de la Synagogue	M. Norbert FERNANDEZ	37,66 €	38,07 €
11 rue de la Synagogue	M. Gokhan TURGUT	37,66 €	38,07 €
Rue de la Liberté	Crédit Mutuel	43,45 €	43,93 €
Divers			
6 rue du Cimetière (clôture)	Mme Jessie SCHAUER	37,66 €	38,07 €
Chalet du Wintersberg	Club Vosgien	25,85 €	26,13 €
11 rue du Baillage	M. Julien CONCHON, Mme Claire TERNET-CONCHON	37,66 €	38,07 €
4 rue d'Oberbronn	Société de Transport et Logistique REINHEIMER	34,15 €	34,52 €
Point d'eau en forêt communale	M. Camille HERZOG	0,17 €/m ²	0,17 €/m ²
Point d'eau en forêt communale	Mme Suzanne JENNEVE	68,17 €	68,92 €
Point d'eau en forêt communale	M. Gabriel MITSCHLER	68,17 €	68,92 €
Point d'eau en forêt communale	M. Théophile ERDMANN	68,17 €	68,92 €

Les sommes indiquées ci-dessus sont payables au plus tard le 31 octobre 2025

Droits de place au marché hebdomadaire

Les tarifs approuvés en date du 26 novembre 2024 avaient été augmentés au-delà de l'indice de révision des prix à la consommation de 1,1 % pour fixer des prix arrondis afin de faciliter les encaissements.

Cependant, bien que les prix avaient été modifiés de cette manière pour des raisons pratiques, il convient néanmoins d'effectuer le calcul de la révision du prix en respectant le taux de l'IPC.

Il est donc proposé d'approuver les nouveaux tarifs des droits de place au marché hebdomadaire pour l'année 2025, sur la base d'une augmentation de + 1,1 % (IPC 11/2024) comme suit :

DROITS DE PLACE AU MARCHE (tarif au ml)	2024	2025
Le mètre d'étalage (marchés hebdomadaires)	1,73 €	1,75 €
Le mètre d'étalage (marchés organisés à l'occasion des foires)	2,36 €	2,38 €
Exposition de voitures	4,90 €	4,95 €
Forfait branchement électrique	5,25 €	5,30 €
Abonnement (le mètre d'étalage) – un semestre	1,57 €	1,59 €
Tickets déchets	7,00 €	7,10 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 26 novembre 2024 fixant les tarifs et loyers communaux pour l'année 2025,

VU les ajustements et mises à jour à effectuer sur certains tarifs communaux ci-avant exposés,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les nouveaux tarifs pour l'année 2025 tels que proposés ci-dessus,
- approuve l'instauration de ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} mars 2025,
- autorise le Maire, à défaut l'un de ses Adjoints, à signer l'ensemble des pièces découlant de la présente délibération.

2025-02-005. ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE POUR LA TONTE DES ESPACES VERTS 2025-2027

M. le Maire rappelle au Conseil que le 11 mai 2022 étaient conclus un marché à bons de commande avec l'entreprise FENNINGER de HAGUENAU pour la tonte des espaces verts de REICHSHOFFEN et un marché à bons de commande avec l'entreprise TOP NET Services de KUHLENDORF pour la tonte des espaces verts de NEHWILLER, pour les années 2022, 2023 et 2024.

Pour ces 3 années le montant moyen annuel des prestations s'est élevé à 40 451 € T.T.C. pour REICHSHOFFEN (avec un maximum à 53 924 € en 2024) et à 3 325 € T.T.C. pour NEHWILLER (avec un maximum de 5 008,30 € en 2023).

M. Jean-Marc LELLE relève une erreur concernant le prestataire en charge de la tonte à NEHWILLER.

M. le Maire répond que cela va être vérifié et rectifié pour le procès-verbal.

M. Raphaël BURCKERT souhaite savoir si la Commune a sollicité des ESAT pour ce type de travaux.

M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'un appel d'offres public à la concurrence, donc les ESAT peuvent répondre.

M. Marc HASSENFRARZ demande s'il ne faudrait pas mettre en place une mutualisation de ce type de travaux au niveau intercommunal.

M. le Maire explique qu'il n'est pas évident de mutualiser ce domaine d'activité car bien souvent les travaux se font simultanément dans toutes les communes, en fonction de la saison et de la météorologie. Il ajoute que cela viendra peut-être, mais plutôt sous la forme d'un service interne à la Communauté de Communes, qui pour le moment ne dispose pas des moyens humains et techniques pour assurer un tel service.

CONSIDERANT que la formule du marché à bons de commande pour la tonte des espaces verts a donné entière satisfaction depuis sa mise en place en 2008,

VU les dispositions des articles L. 2151-1 à R. 2162-4 du Code de la Commande Publique relatifs aux accords-cadres à bons de commande,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la passation d'un accord-cadre à bons de commande pour la tonte des espaces verts de la Ville pour l'année 2025, reconductible deux fois, comprenant deux lots :
 - **Lot 1 :** REICHSHOFFEN pour un montant maximum de 65 000 € T.T.C. par an,
 - **Lot 2 :** NEHWILLER pour un montant maximum de 6 500 € T.T.C. par an,
- autorise le Maire à lancer, pour ces marchés à bons de commande, un appel d'offres sous la forme de la procédure adaptée,
- autorise le Maire, à défaut l'un de ses Adjoints, à signer l'ensemble des pièces découlant de la présente délibération.

2025-02-006. REAMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE : APPROBATION DU PROJET

M. le Maire rappelle que la redynamisation du bourg centre de REICHSHOFFEN est plus que jamais le projet central et structurant porté par la Municipalité depuis 2018.

Les conclusions de l'étude menée sur notre Commune par le Cabinet LESTOUX & Associés en 2018 et 2019 dans le cadre de la démarche de « redynamisation des bourgs centres structurants en milieu rural » ont abouti à la préconisation d'actions essentielles à mettre en œuvre afin de permettre de revitaliser notre centre-ville ancien.

L'étude LESTOUX a notamment permis de mettre l'accent sur la problématique liée à l'aménagement de la place de l'Eglise et de ses abords.

La place étant très minérale et empreinte d'une certaine austérité, la modification et le remodelage de ses espaces pourraient permettre d'en améliorer l'attractivité et la convivialité. Il convient de redonner toute la dimension à cette place en respectant le front urbain et d'en faciliter la lecture visuelle.

Le secteur concerné par ce réaménagement est situé dans le périmètre de protection de bâtiments au titre des Monuments de France, en ZPPAUP, par conséquent soumis à l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France.

La Commune a notamment souhaité orienter les grands axes du projet de réaménagement sur les objectifs suivants :

- Réaménagement et optimisation des espaces de stationnement de la place de la Chartre,
- Amélioration du cadre de vie des habitants en optimisant l'aménagement et le fonctionnement des espaces publics,
- Création d'un cœur de ville permettant le croisement et la rencontre dans un cadre sécurisé et apaisant,
- Création d'espaces de rencontre multifonctionnels, attractifs et adaptés à tous les publics (séniors, enfants, familles...),
- Renaturation de l'espace public, en développant la notion de « ville-jardin »,
- Déraccordement des eaux pluviales avec infiltrations naturelles et créations de noues,
- Renforcement et amélioration des cheminements doux destiné à constituer un nœud de circulations piétonnes et cyclistes entre les différents secteurs et équipements de la Commune.

Après avoir consulté plusieurs cabinets spécialisés, la Commune a mandaté le Bureau d'Etudes BEREST pour réaliser une étude préliminaire de faisabilité et d'avant-projet, en lui confiant un cahier des charges pour le réaménagement et la restructuration de la place de l'Eglise et de ses abords, dont fait partie le site de l'ancien presbytère.

Le budget prévisionnel du projet s'établit comme suit :

BUDGET PREVISIONNEL

Dépenses prévisionnelles	Montants	Recettes prévisionnelles	Montants
Travaux préliminaires (démolition, piquetage, constat Commissaire de Justice)	90 000,00 €	Subvention DETR	300 000,00 €
Travaux terrassement + Revêtements	530 745,00 €	Subvention Fonds Vert	200 000,00 €
Travaux espaces verts	29 110,00 €	Subvention Région Grand Est	100 000,00 €
Réseaux (secs et humides)	31 700,00 €	Autofinancement	275 000,00 €
Mobiliers divers	113 250,00 €		
Divers imprévus	80 195,00 €		
Total H.T. :	875 000,00 €		
T.V.A. 20 % :	175 000,00 €		
Total T.T.C. :	1 050 000,00 €		
		Total H.T. :	875 000,00 €

M. Marc HASSENFRATZ demande confirmation qu'il est attendu du Conseil Municipal qu'il valide de nouveau le principe du projet ainsi que les demandes de subventions.

M. le Maire le confirme, en rappelant que le projet avait déjà été validé en 2024, mais que les Services de la Préfecture qui instruisent les demandes de subvention ont demandé expressément que le plan de financement soit plus détaillé.

CONSIDERANT l'engagement de la Commune depuis 2018 dans la démarche de « redynamisation des bourgs centres structurants en milieu rural » portée par la Région Grand Est,

CONSIDERANT les préconisations émises par l'étude menée par le Cabinet LESTOUX & Associés pour la revitalisation du centre-ville, mettant particulièrement l'accent sur la nécessité de réaménagement des espaces dans le secteur de la place de l'Eglise et de l'actuel presbytère,

CONSIDERANT la demande émanant des services préfectoraux en charge des aides financières, de faire figurer les recettes prévisionnelles dans le budget prévisionnel du projet,

VU les enjeux importants de ce projet en termes de redynamisation, d'attractivité et de revalorisation de l'espace public au centre-ville,

VU les enjeux de renaturation de l'espace public, en développant la notion de « ville-jardin »,

VU les enjeux de déraccorder des eaux pluviales en les infiltrants naturellement dans le sol et créations de noues

VU l'avis de la Commission des Finances et de Développement Economique en date du 19 novembre 2024,

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 23 voix pour, 5 voix contre (MM. DIB, KOCH et HASSENFRATZ, Mmes UNTEREINER et BACH) et 1 abstention (M. REYMANN) :

- approuve le projet de réaménagement des espaces dans le secteur de la place de l'Eglise et de l'actuel presbytère,
- approuve le plan de financement prévisionnel du projet tel que présenté ci-dessus,
- autorise le Maire à solliciter une subvention au titre du Fonds Verts,
- autorise le Maire à solliciter l'aide financière de la Région Grand Est,
- autorise le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR,
- autorise le Maire, à défaut l'un de ses Adjoints, à signer l'ensemble des pièces découlant de la présente délibération.

2025-02-007. GESTION DE LA RESERVE NATURELLE REGIONALE DU PLAN D'EAU : CONVENTION AVEC LE SYCOPARC DES VOSGES DU NORD

M. le Maire rappelle au Conseil que la Réserve Naturelle Régionale du Plan d'Eau de REICHSHOFFEN a été classée le 14 novembre 2014 par la Région Grand Est pour une durée illimitée (article 2 de la délibération de classement). Il s'agit d'une ancienne Réserve Naturelle Volontaire agréée créée le 29 juin 1992. La Ville, propriétaire de toutes les parcelles incluses dans le périmètre de la Réserve Naturelle Régionale du Plan d'Eau, est à l'origine de son classement.

D'une superficie de 24 hectares et 5 ares et d'une altitude moyenne de 185 m, la réserve est située au sein du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, à la limite sud du site Natura 2000 « Haute Moder et affluents ».

L'essentiel de la Réserve est constitué d'un plan d'eau destiné à l'écrêtage des crues dont la superficie varie, selon la hauteur d'eau stockée, de 16 à 22 hectares.

Le site présente une faune particulièrement riche, notamment sur le plan ornithologique. Le dossier de classement mentionne que la Réserve est un site d'hivernage important pour de nombreux oiseaux d'eau, qui est occasionnellement utilisé par les oiseaux migrateurs. Parmi les points positifs pour garantir l'accueil et le stationnement des oiseaux, on note en particulier l'interdiction des loisirs liés à l'eau (baignade, canotage...), l'interdiction de la chasse sur tout le site (à l'exception des espèces classées nuisibles), l'autorisation de la pêche uniquement sur la moitié aval du plan d'eau et à partir des berges.

La Ville, désignée comme gestionnaire de la Réserve par la Région Grand Est lors de son classement, est particulièrement soucieuse de maintenir le plan d'eau en un espace naturel où les habitants peuvent venir se ressourcer. Ne disposant pas de toutes les compétences requises en interne pour assurer la gestion d'une Réserve Naturelle, la Commune, adhérente à la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, a sollicité le SYCOPARC qui est reconnu pour son expertise en matière de connaissance et de gestion de la nature, tout d'abord pour rédiger le plan de gestion, puis pour l'assister dans sa mise en œuvre en tant qu'appui technique.

La convention annuelle 2025 entre le SYCOPARC et la Ville de REICHSHOFFEN, définit les modalités d'accompagnement du SYCOPARC en tant qu'appui technique à la Commune, pour assurer la mise en œuvre de certaines actions inscrites au plan de gestion de la réserve, qui a été rédigé initialement pour la période 2019-2024.

Les objectifs du plan de gestion tiennent compte à la fois des enjeux environnementaux, de préservation de la richesse de la faune notamment, et des réalités socio-économiques, telles que la nécessité d'écrêtage des crues et les activités touristiques.

La convention définit le rôle du SYCOPARC dans la mise en œuvre des actions du plan de gestion, les modalités de fonctionnement et de financement de la mission, ainsi que sa durée. Elle précise également que les frais engagés par le SYCOPARC dans le cadre de son accompagnement feront l'objet d'une refacturation à la Commune selon un forfait journalier pour les dépenses de personnel et au réel pour les prestations extérieures. Un bilan sera présenté à la Commune dans les six mois suivant l'achèvement de l'accompagnement, avant le 31 décembre 2025. La ville pourra solliciter le soutien financier de la Région Grand Est, en sa qualité de gestionnaire de la Réserve Naturelle du Plan d'Eau de REICHSHOFFEN.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la convention 2025 entre la Commune et le SYCOPARC des Vosges du Nord pour la mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale du Plan d'Eau de REICHSHOFFEN,
- autorise le Maire à solliciter l'aide financière de la Région Grand Est pour la gestion de la Réserve Naturelle Régionale du Plan d'eau de REICHSHOFFEN,
- autorise le Maire, à défaut l'un de ses Adjoints, à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces découlant de la présente délibération.

COMMUNICATIONS

- **Déclarations d'Intention d'Aliéner**

M. le Maire informe l'assemblée que 19 Déclarations d'Intention d'Aliéner ont été enregistrées depuis la réunion du 17 décembre 2024.

La Commune a exercé son droit de préemption sur la vente d'un terrain cadastré sect. 38 n° 101 d'une superficie de 15,40 ares situé au lieudit « Saueretzel ». Cette parcelle est en zone ZAUE et N.

- **Evènements à venir**

Jusqu'au 28 mars :		Exposition de photos animalières de Richard FERNER Mairie de REICHSHOFFEN Le photographe est présent les vendredis après-midis
Mercredi 26 février :	à 10 h 00 à 19 h 00	Exposition Dinosaures Espace Cuirassiers
	à 14 h 00 à 16 h 00	Après-midi découverte métier « Usinage » CFAI de REICHSHOFFEN
Samedi 1 ^{er} mars :	13 h 45 15 h 00 20 h 00	Cours de taille d'hiver / Association des Arboriculteurs Rendez-vous sur le parking de la Mairie Carnaval des Enfants / Association « Kirschenknibber » Ancien garage des pompiers à NEHWILLER Loto Bingo / Pétanque Club « Les Cuirassiers » Espace Cuirassiers
Mercredi 5 mars :	à 14 h 00 à 16 h 00	Après-midi découverte métier « Maintenance/Electricité » CFAI de REICHSHOFFEN
Jeudi 6 mars :	20 h 00	Conférence Altaïr « Guyane » de Yohann BRICHET La Castine
Samedi 8 mars :		Ouverture de la pêche / AAPPMA Concours d'IGP-FH / Club Canin de REICHSHOFFEN Terrain d'entraînement à 9 h 00 à 12 h 30 à 14 h 00 à 17 h 00
Dimanche 9 mars :		Portes Ouvertes CFAI de REICHSHOFFEN Plateaux Galaxie Pédagogiques (jeunes licenciés de 8 à 10 ans) Tennis Club de REICHSHOFFEN
Mercredi 12 mars :	à 14 h 00 à 16 h 00	Concours d'IGP-FH / Club Canin de REICHSHOFFEN Terrain d'entraînement Après-midi découverte métier « Usinage » CFAI de REICHSHOFFEN
Jeudi 13 mars :	20 h 00	Ciné-Débat « Bocage, nos haies communes » / P.N.R.V.N. Intervenante : Corinne BLOCH des « Ateliers de la Terre » La Castine

Samedi 15 mars :	14 h 00	Plateaux Galaxie Pédagogiques (jeunes licenciés de 8 à 10 ans)
	à 17 h 00	Tennis Club de REICHSHOFFEN
Dimanche 16 mars :		80^{ème} anniversaire de la Libération
	18 h 00	Célébration œcuménique à l'église Saint Michel
		Suivi d'un dépôt de gerbe au Monument aux Morts
	20 h 04	Exposition de la SHARE à l'église Saint Michel
		Sonnerie de la veille de la 2 ^{ème} Libération de la Ville
Lundi 17 mars :		2 ^{ème} Libération de la Ville
Mercredi 19 mars :	14 h 00	Après-midi découverte métier « Chaudronnerie/Soudage »
	à 16 h 00	CFAI de REICHSHOFFEN
		Cérémonie du Souvenir de la fin de la Guerre d'Algérie
Jeudi 20 mars :	20 h 00	Assemblée Générale / SHARE
		Suivie d'une conférence sur l'Occupation de l'Alsace-Moselle
		en 1940/45 par Yves MORITZ
		Espace Cuirassiers
	20 h 04	Sonnerie pour la naissance du Roi de ROME
Samedi 22 mars :	8 h 00	Nettoyage de Printemps
		Rendez-vous au Hall des Pêcheurs
	14 h 00	Plateaux Galaxie Pédagogiques (jeunes licenciés de 8 à 10 ans)
	à 17 h 00	Tennis Club de REICHSHOFFEN
	14 h 00	11 ^{ème} Courses des Cuirassiers / Athletic Vosges du Nord
		Départs et arrivées au Complexe Sportif
	20 h 00	Concert de l'Harmonie de GUMBRECHTSHOFFEN
		La Castine
au Dimanche 23 mars		Printemps du Cinéma
Mardi 25 mars		La Castine

M. le Maire revient sur la journée « Nettoyage du Printemps » du samedi 22 mars en insistant sur la nécessité de réunir un maximum de participants car il y a beaucoup de travail.

Il explique également que chaque élu a devant lui sur la table l'invitation à la Commission Forêt du vendredi 7 mars prochain. Il s'agit d'une Commission élargie à laquelle l'ensemble du Conseil Municipal est invité, comme lors d'une Commission Réunie.

La séance est levée à 21 h 51.

Le Maire

Hubert WALTER

Le Secrétaire de séance

Marc REYMANN

Acte publié le : **27 MARS 2025**